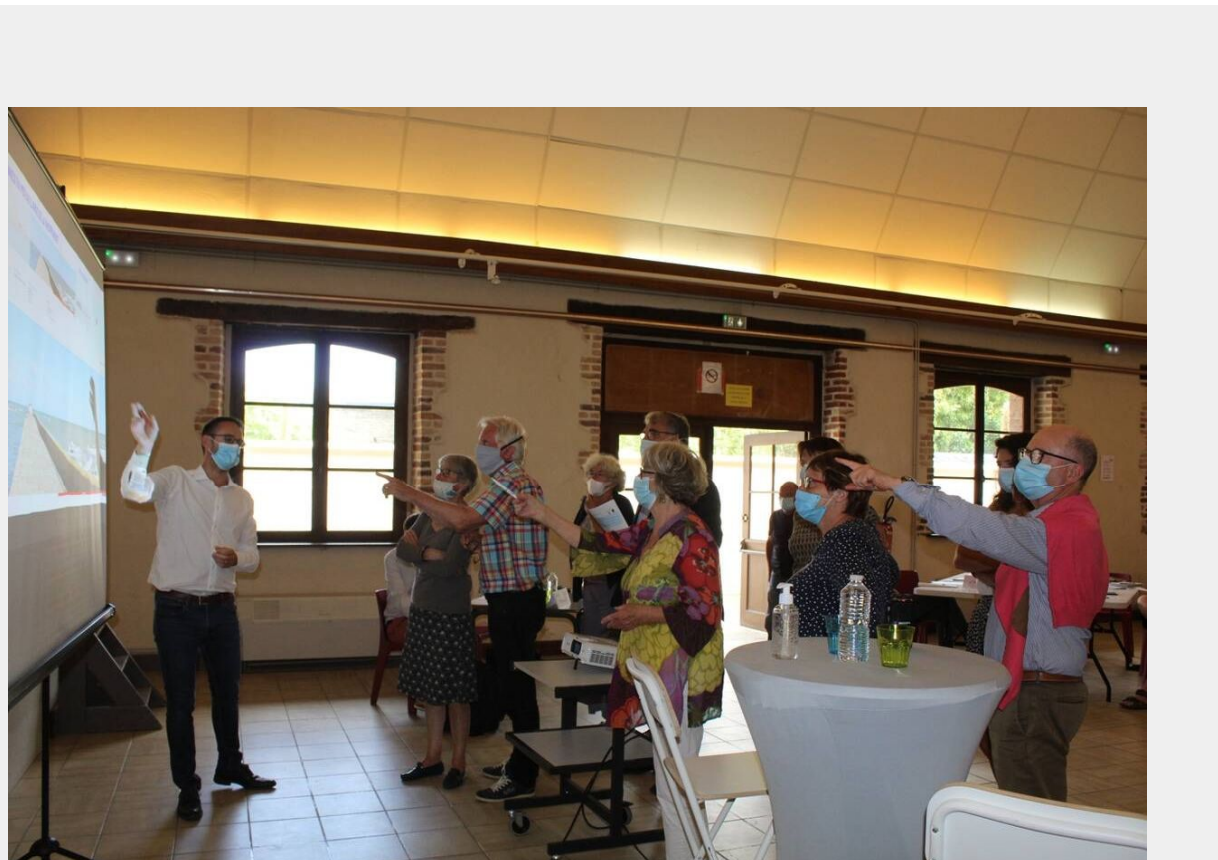


<https://www.ouest-france.fr/normandie/manche/manche-le-parc-eolien-maritime-sera-a-40-km-des-cotes-de-la-manche-7074418>

Manche. Le parc éolien maritime sera à 40 km des côtes de la Manche

Élus, habitants et pêcheurs de la côte Est de la Manche avaient montré leur mécontentement quant à l'implantation d'un parc éolien à proximité des côtes du Val-de-Saire. Vendredi, l'État a rendu sa décision.



L'appel des élus et des habitants semble avoir été entendu par l'État quant à la zone d'implantation du parc éolien maritime. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Ouest-France Publié le 05/12/2020 à 14h43

Depuis le début de l'année 2020, les débats étaient houleux autour de la future implantation d'un parc éolien maritime à proximité des côtes du Val-de-Saire, sur la côte Est de la Manche. Un parc qui doit comprendre 80 éoliennes d'une hauteur de 250 mètres au-dessus de la surface de la mer.

Élus, habitants et pêcheurs avaient montré leur mécontentement. Une association s'est constituée pour lutter contre l'implantation dans la zone prévue. Vendredi soir, la décision de l'État du lieu d'implantation est tombée. « **C'est la surprise. L'État stipule que la zone, d'une surface de 500 km², sera implantée à au moins 40 km des côtes. C'est la preuve que nous avons été entendus** », déclare Christiane Tincelin, présidente de l'association Eolarge.com, créée ce samedi.

« **La zone retenue se situe à plus de 32 km des côtes de Barfleur et 40 km des tours Vauban de Saint-Vaast-La-Hougue** », précisent les ministères concernés. Le périmètre exact sera « **affiné au cours de la procédure de mise en concurrence** ».